

au comité chargé d'étudier ce problème du transport. J'aimerais vous lire, en partie, le paragraphe (1) de l'article 53 de la loi sur les chemins de fer:

Le gouverneur en conseil peut à toute époque, à sa discrétion, soit à la requête d'une partie, personne ou compagnie intéressée, soit de son propre mouvement et sans aucune requête ni demande à cet égard, modifier ou rescinder toute ordonnance, décision, règle ou règlement de la Commission...

Je n'en lirai pas davantage, car il s'agit ensuite de toute autre chose. Je prétends que si les membres du cabinet actuel voulaient sincèrement résoudre les problèmes de transport de la population de Terre-Neuve, ils présenteraient leur propre appel, en vue de rejeter la décision de la Commission canadienne des transports. Étant donné qu'un comité a été établi pour se rendre dans les provinces atlantiques étudier la situation du transport, je crois qu'ils ont rendu un mauvais service à la population de Terre-Neuve, comme le mentionnait hier le député de St-Jean-Est (M. McGrath) à l'occasion de leur 20^e anniversaire. Ils doivent se rendre parfaitement compte qu'ils devraient agir spontanément au lieu d'attendre qu'un nouveau fait survienne dans ce domaine particulier. Ils doivent se rendre compte que le jour même où notre comité produisait son rapport que l'on critique—du moins en partie—le cabinet présentait un projet de loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Je me demande si c'est une coïncidence que les deux articles figurent sur la même page.

Aux frais du public, un comité s'est rendu dans les provinces atlantiques pour étudier les problèmes de transports, notamment les tarifs-marchandises pour les Maritimes, et le jour où il présente son rapport, le gouvernement introduit un projet de loi. A mon avis, c'est plus qu'une coïncidence. Il est de même pour la chaussée. De nombreux mémoires nous ont été présentés là-bas. Nous savons tous ce que les gens de la région pensent de la chaussée. Le gouvernement n'a pas eu la courtoisie d'attendre notre retour pour faire une déclaration à ce sujet. Le gouvernement a commis une faute que les gens des provinces atlantiques n'oublieront pas.

J'aimerais terminer en suppliant les membres du comité des transports et des communications de comprendre qu'ils ont des responsabilités envers les personnes qui nous ont présenté des mémoires au cours de notre visite dans les provinces Maritimes. Si nous

devions maintenant décider de ne présenter aucun rapport, je crois que chaque contribuable du pays devrait refuser, à l'avenir, qu'un comité visite leur région pour s'enquérir, sur place, de la situation. Les personnes qui nous ont soumis des mémoires étaient sincères. Elles attendaient cette occasion depuis un an. Bon nombre trouvaient logique cet appel qu'elles faisaient au comité. Il me semble qu'aucun Canadien ne devrait être un avocat hors pair pour pouvoir expliquer une situation. Nous ne devons pas attendre d'un citoyen canadien qu'il se plonge dans les textes de loi pour avoir le droit de se considérer comme faisant partie du pays.

J'estime que la nation canadienne a droit à beaucoup plus de considération que ne lui en a manifesté le leader du gouvernement à la Chambre en demandant au comité à ce moment particulier de modifier ce que nous avions accepté à l'unanimité. Il convient de souligner, je pense, qu'il s'agissait d'une décision unanime du comité. Il est possible que deux membres n'aient pas voté, mais la décision du comité était unanime. Je veux aussi signaler que j'ai moi-même présenté la dernière motion invitant le président à faire part de notre adoption de ce rapport particulier. Le président se disposait à le faire quand le leader du gouvernement à la Chambre s'y est opposé. Je vois là une injure au président et à tout comité. Aussi bien abolir tout simplement le comité des transports et des communications si c'est ainsi que le gouvernement a l'intention de le traiter.

• (4.20 p.m.)

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): J'aimerais tout d'abord parler, monsieur l'Orateur, de l'objection soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A ce sujet, je voudrais proposer un amendement à la motion. Je propose, appuyé par l'honorable député de Gloucester (M. Breau):

Que ledit rapport ne soit pas maintenant agréé mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent des transports et des communications et que les membres de ce comité soient chargés de rayer dudit rapport le paragraphe qui se lit comme suit:

«Votre Comité recommande la suspension de l'ordonnance de la Commission canadienne des transports autorisant la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à cesser son service voyageurs à Terre-Neuve le 5 avril 1969, tant que son rapport complet sur cette question n'aura pas été déposé.»

M. McGrath: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois comprendre